

# Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



27<sup>e</sup> SESSION  
Strasbourg, 14-16 octobre 2014

CG(27)17  
15 octobre 2014

## Memorandum<sup>1</sup> sur « La Paix : un droit pour tous »

Nous soussignés, membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, sommes inquiets par les situations de violence et les conflits ouverts qui font rage dans plusieurs régions du Monde ; nous estimons que la Paix doit devenir une cause commune universelle et prioritaire qui doit engager les peuples et les individus à tous les niveaux.

C'est dans cet esprit que nous saluons l'initiative promue par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies visant à préparer une Déclaration des Nations Unies sur le Droit à la Paix comme un droit fondamental des peuples et des individus.

Les collectivités territoriales, premiers interlocuteurs institutionnels des citoyens, premiers bâtisseurs et garants d'une gouvernance démocratique fondée sur la démocratie, l'inclusion sociale, la tolérance et la Paix, peuvent et doivent mettre la Diplomatie des villes au service d'une culture de paix accrue et renforcée, et qui peut jouer un rôle concret dans l'apaisement de conflits et la stabilité internationale.

A cet égard, nous saluons l'action de « La coordination italienne des collectivités locales pour la Paix et les Droits de l'homme » qui - en coopération avec le Centre des Droits de l'Homme et la Chaire des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de la Paix de l'Université de Padoue ainsi qu'avec le réseau de la Marche pour la Paix Perugia-Assisi - a lancé une campagne internationale visant à soutenir l'initiative du Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies et à susciter l'engagement formel et concret des collectivités territoriales en faveur de l'adoption par les Nations Unies de la Déclaration sur le Droit à la Paix.

Convaincus de l'importance de cet engagement auquel nous demanderons à notre collectivité de souscrire formellement, et du rôle des collectivités territoriales dans la construction d'une société fondée sur les Droits de l'homme, la Démocratie et l'Etat de Droit, nous invitons le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à soutenir pleinement l'initiative de la « Coordination Italienne des Collectivités locales pour la Paix et les Droits Humains » et invitons les Associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux à faire connaître cette initiative auprès de leurs membres et d'en favoriser l'adhésion.

Présenté par:

	NOM	Prénom	Pays
1	MUZIO	Angelo	Italie
2	UGUES	Agnese	Italie
3	TOCE	Barbara	Italie

### <sup>1</sup> Article 28 – Memoranda

1. Des memoranda ne dépassant pas 200 mots et portant sur des sujets relevant de la compétence du Congrès peuvent être déposés, à condition d'avoir recueilli les signatures d'au moins 20 délégué(e)s appartenant à au moins quatre délégations nationales.
2. Les memoranda que le/la Président(e) du Congrès juge recevables doivent être publiés.
3. Chaque délégué(e) peut ajouter sa signature à un memorandum. Lorsqu'une signature est ajoutée, le memorandum doit être à nouveau publié à l'ouverture de la session suivante, avec toutes les signatures qu'il a recueillies.
4. Un memorandum ne donne lieu à aucune suite.



4	TOSCANI	Matteo	Italie
5	MONESI	Marco	Italie
6	RYO	Monique	France
7	GUEGAN	Michel	France
8	LEC	Francis	France
9	RAFIK-ELMRINI	Nawel	France
10	LIOUVILLE	Jean-Pierre	France
11	BROCCOLI	Vittorio	Saint-Marin
12	AMBROS	Alexandru	République de Moldova
13	COSTIUC	Nina	République de Moldova
14	SFIRLOAGA	Ludmila	Roumanie
15	VENNESLAND FRASER	Line	Norvège
16	BOFF	Andrew	Royaume-Uni
17	PRUSZKOWSKI	Andrzej	Pologne
18	GHISLETTA	Dario	Suisse
19	MILOVANOVIC	Dobrica	Serbie
20	GAUCI	Mario	Malte
21	LUBAWINSKI	Alex	Allemagne
22	VALAGUZZA	Luciano	Italie
23	EROI	Antonio	Italie
24	BROGI	Enzo	Italie
25	PELLIZZARI	Andrea	Italie
26	CIRIANI	Luca	Italie
27	ROGER	Gilbert	France
28	TESTUD	Jean-Louis	France
29	BELLIARD	Jean-Marie	France
30	BUCHMANN	Andrée	France
31	CADORET	Xavier	France
32	HUARD	Alain	France
33	MIALOT-MULLER	Marie-Madeleine	France
34	TASCON MENNETRIER	Clotilde	France
35	BOVE	Marie	France
36	MAITIA	François	France
37	ROSU	Nuti	Roumanie
38	BRANSDAL	Torhild	Norvège
39	SHAKESPEARE	David	Royaume-Uni
40	COOK	Alison	Royaume-Uni
41	DODD	Richard	Royaume-Uni
42	CAMPBELL-CLARK	Eunice	Royaume-Uni

43	DICKSON	Stewart	Royaume-Uni
44	CANNER	Nilgun	Royaume-Uni
45	WROBEL	Dariusz	Pologne
46	FÖRSTER	Linus	Allemagne
47	HOVHANNISYAN	Vardan	Arménie
48	PETROSYAN	Arayik	Arménie
49	DIRGINCIENE	Nijolé	Lituanie
50	MITROFANOVAS	Vitalijus	Lituanie
51	GEGUZINSKAS	Gintautas	Lituanie
52	GUDAUSKAS	Jonas	Lituanie
53	YERITSYAN	Emin	Arménie
54	WARMISHAM	John	Royaume-Uni
55	MERMAGEN	Nigel	Royaume-Uni
56	TORRES PEREIRA	Artur	Portugal
57	NARMANIA	Davit	Géorgie
58	UGREKHELIDZE	Sevdia	Géorgie
59	HIMMELSBACH	Helmut	Allemagne
60	KORDFELDER	Angelika	Allemagne
61	ANTOSOVA	Alenka	République Tchèque
62	MUKHAMETSHIN	Farid	Fédération de Russie
63	BELIN	Bruno	France

**Éventuelles signatures additionnelles**
